



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

24 AOUT 2023

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
Greffe



23112712

N° d'entreprise : **0761 494 441**

Nom

(en entier) : **OBEGI CHEMICALS EUROPE**
(en abrégé) : **OCEUR**

Forme légale : **SA**

Adresse complète du siège : **Avenue Louise 120, 1050 Bruxelles**

Objet de l'acte : Confirmation de l'assemblée générale extraordinaire du 26 mai 2023

Extrait du procès-verbal du rapport de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 28 juillet 2023 visant à rectifier une erreur matérielle contenu dans le PV de l'assemblée générale L'assemblée extraordinaire du 26 mai 2023; l'assemblée générale décide ce qui suit:

(...)

L'actionnaire unique décide que la présente assemblée générale remplace celle qui s'est tenue le 26 mai dernier (...)

L'actionnaire unique décide de confirmer expressément l'ensemble des décisions prises lors de l'assemblée générale du 26 mai 2023

(...)

L'assemblée générale confirme le mandat de Monsieur Anthony CHEHWANE en tant qu'administrateur de la Société, coopté par décision du conseil d'administration du 5 mai dernier. L'assemblée générale confirme que l'administrateur coopté poursuivra le mandat de feu Dr. Ayman FAHMY pour sa durée restante. Ce mandat, d'une durée de 3 ans, a débuté le 29 décembre 2020 lors de la constitution de la Société, lequel prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à se prononcer sur l'approbation des comptes annuels de l'année 2023.

Pouvoir est donné à Me Jean-François MICHEL, avocat, ayant son cabinet M&S LAW FIRM – FABER INTER LEGAL à 1180 Bruxelles, Drève des renards 6/1, avec pouvoir de substitution, aux fins de procéder aux formalités de publication légale et toutes autres opérations rendues nécessaires par les décisions prises au cours de cette réunion.

Pour OBEGI CHEMICALS EUROPE SA

Monsieur Riad OBEGI
Administrateur

Monsieur Peter HRECHDAKIAN
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/09/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).